

SALAIRE SUFFISANT

Le Congrès des syndicats chrétiens d'employés qui vient de se réunir a émis le vœu que *les salaires des maris soient assez élevés pour permettre aux femmes de rester chez elles.*

Que ce vœu paraît séduisant, et quel murmure d'enthousiasme il a dû susciter chez les bonnes âmes irréfléchies. Mais nous, Mesdames, si vous le voulez bien, réfléchissons et demandons-nous tout d'abord à qui ce vœu s'adresse. Aux patrons? Bien mauvais moment pour leur réclamer des augmentations de salaires! c'est un peu comme si nous demandions à l'Etat de relever le taux des rentes ou d'en donner à ceux qui n'en ont pas. N'y a-t-il pas plutôt dans cette résolution débonnaire et pavée — comme l'enfer — de bonnes intentions, une incitation plus ou moins déguisée à obtenir le renvoi des femmes mariées quand on jugera suffisant le salaire de leurs maris.

Mais à propos, *qui* décidera si le salaire du mari est suffisant ou non? Quel sera le critérium de base? Tiendra-t-on compte de l'état de santé des enfants, de leur désir de faire des études, etc...?

Et puis *qui* sera chargé de surveiller le mari et de s'assurer que tout l'argent qu'il gagne ira bien au ménage?

Et s'il ne le fait pas, *qui* donnera à la femme ce qu'il lui faut? Et enfin si la femme devient veuve *qui* lui rendra une place? les bonnes œuvres, sans doute? Travailleuses, méfiez-vous! sous le couvert de la vertu et de la famille, c'est tout simplement à votre situation et à votre liberté qu'on en veut. Par votre travail et votre énergie, vous avez conquis le droit de tout être libre d'assurer sa subsistance. On tente de refaire de vous la femme dépendante et ligotée qui doit tout accepter, courber la tête... et se taire.

Travailleuses, exigez d'être seules juges de vos intérêts et de vos droits! Ne vous laissez pas tromper, défendez-vous!

C. B.

1933-1522-04
n° 1062